



**CGU EQUILIBRE**  
Part - ISIN : FR0007004189

Société de Gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild  
FIA soumis au droit français

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif de Gestion :** Le FIA a pour objectif de réaliser, à moyen terme (3 à 5 ans), une surperformance par rapport à son indicateur de référence.

**Indicateur de référence :** 50% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury 3-5 Y (EUR) + 50% MSCI AC World (NR), dividendes nets réinvestis.

**Politique d'investissement :** La société de gestion met en oeuvre une gestion discrétionnaire. L'actif du FIA sera principalement investi en parts ou actions d'OPC français ou européens coordonnés, et ce jusqu'à 100% de l'actif net.

- Les OPC actions, et de manière accessoire les actions en direct, représenteront de 35% à 65% de l'actif net.
- Les OPC de taux, et de manière accessoire les titres de créance et obligations en direct, de 25% à 65%.

La société de gestion sélectionnera selon un processus propre, abordé par des critères qualitatifs et quantitatifs, essentiellement :

- des OPC actions, sans restriction de zones géographiques, dont les pays émergents dans une limite de 15% de l'actif net. Les entreprises de petite capitalisation ne représenteront pas plus de 15% de l'actif net.
- des OPC de taux essentiellement investis en titres libellés en euros, toutes classes d'instruments financiers confondus.

En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des marchés, dans le but de dynamisation ou de protection de la performance, le FIA pourra dans la limite d'une fois l'actif net :

- avoir recours à des contrats de futurs ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés pour augmenter ou diminuer l'exposition actions ou instruments de taux, de manière à ce que l'exposition au risque actions ou taux ne dépasse pas 65% de l'actif net.
- utiliser des contrats de change à terme ou swaps de change, de manière à couvrir les risques liés aux variations de change.

Par ailleurs, dans la limite maximum de 10%, le FIA pourra être investi en parts ou actions d'OPC alternatifs de droit français, agréés par l'AMF, dans un but de réduction du risque global du Fonds et d'une baisse de la volatilité.

Le FIA pourra avoir recours dans la limite de 10% et dans le cadre de sa gestion de trésorerie, à des titres de créances et instruments du marché monétaire, des emprunts d'espèces, des prises en pension.

**Durée de détention recommandée supérieure à 2 ans**

**Fréquence pour acheter ou vendre des parts :** Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 11h sur la valeur liquidative du jour.

**Affectation des revenus :** Capitalisation

**Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation

**Profil de risque et de rendement**



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus est calculé sur base de données historiques, et pourrait donc ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Ce FIA est noté en catégorie 4, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

**Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :**

**Risque de crédit :** risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

**Risque de liquidité :** risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

**Risque lié aux dérivés :** le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

**Risque lié aux contreparties :** il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

# Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	2,30%
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de performance	Non applicable

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués ici sont des plafonds, l'investisseur peut payer moins dans certains cas.

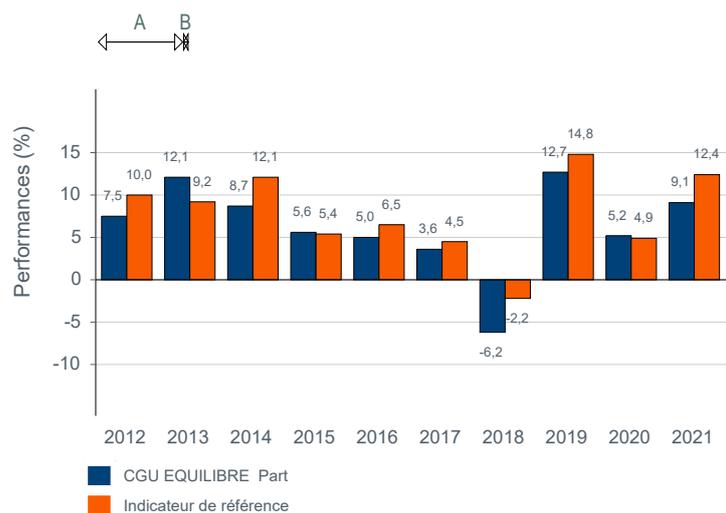
L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le montant des frais courants se base sur les frais de l'année finissant en juin 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Il exclut les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

Des informations plus détaillées sur les frais et commissions peuvent être trouvées dans le prospectus du FIA et sur le site internet [www.edram.fr](http://www.edram.fr).

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication des rendements futurs. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées sont inclus dans le calcul de la performance. Les commissions d'entrée et de sortie en sont exclues.

Les performances passées ont été calculées en EUR, dividendes nets réinvestis.

CGU EQUILIBRE a été lancé le 04/11/1996

Date de lancement de la part : 11/1996

Indicateur de référence : 50% MSCI AC World (NR) + 50% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury 3-5 Y (EUR), dividendes nets réinvestis

A : Jusqu'au 31/05/2013 l'indice de référence était 50% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury 3-5 Y (EUR) + 50% MSCI AC World (PI)

B : Depuis le 01/06/2013 l'indice de référence est 50% MSCI AC World (NR) + 50% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury 3-5 Y (EUR)

## Informations pratiques

La banque dépositaire du FIA est Edmond De Rothschild (France).

Le prospectus du FIA, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France, téléphone : 00 33 1 40 17 25 25, email : [contact-am-fr@edr.com](mailto:contact-am-fr@edr.com). Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet [www.edram.fr](http://www.edram.fr).

La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Le FIA et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Le FIA peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le FIA ne peut pas être proposé ou vendu au bénéficiaire ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Cet FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/10/2022.